




**PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE GRATUIT**  
 POUR BRÛLER DES RÉSIDUS FORESTIERS À LA SUITE DU NETTOYAGE DE VOTRE TERRAIN.

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
 MRC de La Matapédia et de La Mitis

## Comment bien placer vos bacs

La veille de votre collecte...

Couvercle bien fermé      Roues vers la maison

Bonnes matières dans le bon bac

Moins de 90kg (200 lb)

1m (3 pi) de tout autre objet

En bordure de rue, sur votre propriété



**VEUILLEZ METTRE VOS BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE!**  
 Même en cas de tempête, sortez-les la veille. Il s'agit de les éloigner du bord de la route.

**SERVICE D'URBANISME**

**BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO, DE CONSTRUCTION OU AUTRES**

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS. ELLE SERA TRANSMISE À M. SYLVAIN MARTINEAU POUR TRAITEMENT.

PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 30 JOURS PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS. DISPONIBLE LES LUNDIS EN APRÈS-MIDI.

VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AU 418-775-4171 POSTE 2400 OU AU POSTE 2403. PAR COURRIEL: à [stjoseph@mitis.qc.ca](mailto:stjoseph@mitis.qc.ca) et [smartineau@mitis.qc.ca](mailto:smartineau@mitis.qc.ca)

## MARCHONS...EN SÉCURITÉ



La marche est un bon exercice pour la santé, mais elle doit se faire de façon sécuritaire. Il faut porter des vêtements avec des bandes réfléchissantes ou de couleurs voyantes, afin d'être facilement repéré par les automobilistes. Aussi, il faut marcher sur le bord ou l'accotement de la route.

La Corporation de développement offre gratuitement des brassards de sécurité. Vous pouvez vous en procurer au bureau municipal.

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2025 À 19H30**

13 janvier	3 février	3 mars
7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	8 septembre
1er octobre	3 novembre	1er décembre

LES PROCÈS-VERBAUX SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**70, RUE DE LA RIVIÈRE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE G5H 3N8**  
**TÉL.: 418-775-4171**  
**FAX: 418-775-3004**  
**COURRIEL: [stjoseph@mitis.qc.ca](mailto:stjoseph@mitis.qc.ca)**

[www.facebook.com/munstjosephdelepage](http://www.facebook.com/munstjosephdelepage)

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	1

EN 2025, **ENBAC** avec la Régie

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
 MRC de La Matapédia et de La Mitis

Collecte des déchets aux 3 semaines

Service à la clientèle  
 1-800-631-2924  
[info@ecoregie.ca](mailto:info@ecoregie.ca)

Rappels de collecte bonifiés

Formulaires en ligne

[www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)



## Le Mot vert du mois

«Nous ça nous touche pas vraiment, car nous étions déjà au 3 semaines.»

### Quoi?! Les poubelles seront ramassées seulement aux 3 semaines maintenant?

Eh oui! Et nous ne sommes pas les premiers à prendre cette décision, plusieurs municipalités au Québec et même ici dans La Matapédia et La Mitis ont déjà adopté une stratégie similaire. Certaines d'entre elles le font même une fois par mois!

### Mais pourquoi?

Ce changement est nécessaire puisqu'on vise la réduction à la source en tant que société. Le contenu de nos bacs ne disparaît pas par magie à la suite du passage du camion de collecte. Le transport des déchets et leur enfouissement sont non seulement très coûteux sur vos taxes, mais aussi très dommageables pour l'environnement. La collecte des déchets aux 3 semaines permet d'uniformiser la fréquence de collecte à travers le territoire, réduire les voyages des camions et encourager le tri adéquat des matières résiduelles.

### Mais mon bac va être trop plein!

Pas de panique! En réalité, très peu de déchets vont dans le bac vert ou noir : seulement 4% de nos déchets domestiques devraient y être placés! La majeure partie de nos résidus sont des matières organiques (environ 45%!) et doivent être disposées dans le bac brun dont la collecte a lieu chaque semaine l'été. Ainsi, tous nos restes de table, nos retailles de cuisine et nos papiers et cartons souillés de nourriture (ex. : serviettes de table, boîtes de pizza) doivent être placés au compost. Ensuite, 37% de nos déchets sont des matières recyclables qui doivent être mises au bac de récupération! Ces matières incluent tous les contenants, emballages et imprimés dont nous voulons disposer. Ainsi, pots de yogourt et de beurre d'arachide, boîtes de conserve et de céréales, emballages de barres tendres et de chips, papier et journaux : tous doivent se retrouver dans le bac bleu (à la suite d'un bref rinçage en ce qui concerne les contenants souillés bien sûr!) Le reste de nos matières? Encombrants, piles, ampoules, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux comme la peinture ou l'huile : nous avons la responsabilité de les apporter à l'écocentre ou à un point de dépôt afin qu'ils soient traités adéquatement. Consultez notre site web [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) pour des conseils de gestion de vos déchets, pour l'outil d'aide au tri et pour les listes de matières

acceptées.

Finalement, si dans votre situation vous générez beaucoup de déchets – par exemple vous êtes une jeune famille et vous jetez une grande quantité de couches – ne vous inquiétez pas, vous avez le droit d'utiliser un deuxième bac noir ou vert. N'oubliez pas qu'il relève toutefois de votre responsabilité d'aller vous le procurer en quincaillerie.

Pour ne manquer aucune collecte, abonnez au rappel de collecte sur le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)!

Bien trier est important, faites-en votre résolution 2025! C'est plus simple qu'aller au gym. À bientôt!

### Anastasiya Zhukova,

Conseillère en gestion des matières résiduelles

[www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)  
Tél: 418-775-8445 poste 1138



## Un rappel pour l'enregistrement des médailles



Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la municipalité dans laquelle ce dernier est enregistré de toute modification aux renseignements fournis lors de l'enregistrement. Advenant que vous n'avez plus de chien, c'est la responsabilité du propriétaire de nous avertir avant le 10 février de chaque année au 418 775-4171 poste 2400.

Aucun remboursement ne sera émis après la distribution des comptes de taxes.



## BIBLIOTHÈQUE

OUVERTE DU LUNDI AU JEUDI DE 13 H À 16 H

SUPER BELLE COLLECTION DE LIVRES

VOUS RECHERCHER UN LIVRE SPÉCIFIQUE, VOUS POUVEZ FAIRE DES DEMANDES SPÉCIALES. VISITEZ VOTRE BIBLIO LOCALE.

### ACTIVITÉS SOCIALES

VOUS POUVEZ FRÉQUENTER LA BIBLIOTHÈQUE POUR JOUER AUX CARTES, À DES JEUX DE SOCIÉTÉ OU BIEN PARTICIPER À DES CAUSERIES.

### RÈGLEMENT 2024-05 SUR LE TAUX DE LA TAXATION ANNUELLE 2025

Pour l'année 2025, le taux de taxe est de 0.925 \$/ du 100\$ d'évaluation. Il y a une diminution du tarif de la collecte des matières résiduelles et une légère augmentation du tarif d'aqueduc et dégout.

Ce tarif est de 1165,99 \$. Le tarif pour le ramonage de cheminée est de 46,30 \$. Le service de vidange de fosse septique au lac du Gros Ruisseau est de 275,59 \$ par année et divisible selon la catégorie.

Le règlement est disponible sur le site internet de la municipalité sous l'onglet: municipale-administration municipale-règlementation.

# Bulletin Municipal de



2024-02



Venez vous promener dans votre sentier municipal

Nous y avons aménagé des sentiers, une aire de repos avec abri, bancs et mangeoires pour oiseaux et petits animaux.

Stationnement sur la rue Roy

